Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA MRC DES SOURCES : APPRENDRE DE SES ERREURS

MRC des Sources, le 24 janvier 2025 –Le Conseil de la MRC des Sources vient de tenir une assemblée mensuelle ce 22 janvier. Lors de cette séance, deux sujets importants (entre autres) ont été abordés :

- l'adoption du *Règlement 283-2024 encadrant les activités forestières sur le territoire de la MRC des Sources*;
- la nomination des membres du comité consultatif sur la transition énergétique, dont les développements éoliens font partie.

INQUIÉTUDE, COLÈRE ET MOBILISATION

Avant d'en arriver à une présentation pour adoption en Conseil, des citoyens avaient été invités à participer à des travaux de consultation. Énergie, temps et argent ont été dépensés. Cependant, ces sujets ont suscité la colère dans un cas, la méfiance dans l'autre, ce qui manifestement attise le cynisme. Qu'a-t-il donc manqué ? Pourquoi la population n'adhère-t-elle pas aux propositions de la MRC ? Pourquoi les citoyens se sont-ils mobilisés en masse pour forcer l'écoute? Car ce ne sont pas ici que quelques « chialeux » mais plutôt des citoyens mobilisés et informés qui ont le cran de questionner leurs élus quant à la gestion et l'avenir de leur territoire.

POUR UN USAGE CITOYEN DES CONSULTATIONS

Que s'est-il passé? Citoyens mal informés? Mauvaise communication? Ou tout simplement une utilisation inadéquate des consultations? Parce que consulter les citoyens engage à présenter les enjeux véritables; engage à fournir toute l'information voulue aux citoyens; engage à ne pas utiliser les consultations comme des outils de contrôle stratégique; et surtout, engage à trouver des solutions compatibles avec la volonté des communautés concernées. Consulter, ce n'est certes pas une autre case à cocher dans une liste d'obligations découlant d'une démarche.

Cette situation, les citoyens de la MRC la vivent depuis le Jour 1 de l'annonce du projet d'implantation d'éoliennes dans nos campagnes, avec son lot de questions demeurées sans réponses, d'omissions, de réticences et de consultations de rattrapage. On le voit maintenant dans le cadre du règlement sur les activités forestières. Est-ce une ornière dans laquelle la MRC retombe à nouveau?

Alors que de nombreuses préoccupations perdurent dans la collectivité en regard de ces projets, force est de constater que la façon de faire de la MRC s'est avérée inefficace. Clairement, la MRC des Sources doit se pencher honnêtement sur les causes des ratés de ses consultations, ceci avant même d'examiner ses difficultés de communication.

Le territoire de la MRC des Sources constitue un bien commun pour lequel la population est en droit de se prononcer, à condition bien sûr qu'on lui en donne la chance. C'est pourquoi il est du devoir du Conseil de la MRC de consulter et d'informer adéquatement sa population et de tenir compte des préoccupations soulevées par ses citoyens.

Entretemps, le Comité provisoire de démocratie citoyenne des Sources (CPDCS) invite la population à consultez le site internet à l'adresse suivante : https://www.cpdcs.ca/.

- 30 –

SOURCE :

Michel Küntz
Pour le Comité provisoire de démocratie citoyenne des Sources